

**Au Conseil communal
du Mont-sur-Lausanne**

**Rapport de la Commission des Finances chargée d'examiner le préavis
municipal No 14/2016**

**Nouvel établissement scolaire primaire au Rionzi
Demande de crédit d'étude de CHF 515'000.--**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères
Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances s'est réunie, sous la présidence de Monsieur Guy Corbaz, pour examiner ce préavis :

- Le 11 octobre 2016, en présence de Messieurs André Guex, Municipal chargé de présenter ce dossier et Philippe Somsy Municipal chargé de l'instruction publique.

Nous remercions les Municipaux pour les renseignements donnés et les réponses à toutes nos questions.

Examen du préavis

Ce préavis porte sur la demande de crédit d'étude pour la construction d'un nouvel établissement scolaire primaire dans le quartier du Rionzi, pour un montant de CHF 515'000.--.

Selon les informations du présent préavis, il apparaît clairement que les structures scolaires existantes aujourd'hui ne seront plus suffisantes et ceci dès la prochaine rentrée scolaire, soit dès août 2017.

Au vu des chiffres communiqués dans le présent préavis quant au nombre d'élèves et au ratio élèves / habitants, la commission des finances demande à la Municipalité de faire tout son possible afin que toute donnée inscrite dans un préavis soit la plus actuelle possible. En effet, il s'avère qu'il y a des différences entre le nombre réel d'élèves entrés en classe en août 2016 (soit presque 3 classes) ainsi que sur le ratio élèves / habitants qui s'élève à 11,7% pour 2016 et non pas 11% comme indiqué.

La commission des finances tient également à informer le conseil que dès la fin de la construction de ce nouveau bâtiment scolaire, d'autres travaux de construction ou de rénovation seront à entreprendre au cours de la législation 2016-2021. En effet, selon les estimations faites, le nouveau collège du Rionzi sera complet dès 2021 et ceci même si le remaniement parcellaire en cours n'est pas encore abouti.

- Dans le cas où le remaniement parcellaire aboutit entre-temps, il faudra envisager la construction d'un collège supplémentaire sur le site de Champ d'Aullie.
- Dans le cas où le remaniement parcellaire n'est pas encore abouti, la Municipalité devra envisager la rénovation du Mottier B dès 2018-2019 en sachant que quelques classes seront encore vacantes au collège du Rionzi et pourront ainsi être utilisées pour les élèves enclassés dans le collège en rénovation, soit le Mottier B.

La commission des finances relève que le choix du site ne se pose pas vraiment. En effet, c'est le seul site suffisamment grand qui appartient à la commune et qui permet la construction d'un collège. De plus, il est situé proche des quartiers d'habitations, de l'UAPE (unité d'accueil pour écoliers). Dans ce projet, le bâtiment en prévision tient compte du règlement du plan de quartier et ne peut être construit sur une plus grande surface que celle prévue, de même pour les étages.

La commission des finances a également posé des questions sur les possibilités d'agrandissement des sites scolaires déjà existants mais cela ne semble pas possible ou uniquement pour quelques classes. Alors que la commune aura besoin des 14 classes de ce nouveau collège d'ici 2020 déjà.

La location de Portakabin a également été envisagée mais le coût est de environ CHF 240'000.—par an pour 4 classes. Selon les informations reçues, le choix d'achat de Portakabin peut être rentable après 6 ans environ mais cela ne peut être qu'une solution provisoire.

La commission des finances a pris note du choix de la Municipalité de réaliser le projet de construction sur la base d'un appel d'offres pour les études et en entreprise totale sur la base du projet proposé dans le présent préavis.

La Municipalité propose de travailler avec le bureau d'architecture Alfred qui a déjà plusieurs expériences en matière de constructions scolaires sur la base d'un projet en entreprise totale. En

effet, dans ce projet il faudra que le cahier des charges soit très précis, en précisant par exemple les détails de la construction en béton, la marque et le modèle des lavabos, les différents canaux et prises électriques, etc. Tout devra être répertorié de manière complète. Ceci aura l'avantage de permettre de limiter au maximum le risque de dépassement de budget. Un projet en entreprise totale est aujourd'hui la seule option pour arriver à tenir des délais déjà très courts.

Un aménagement routier sera également réalisé en même temps que la construction de ce collège afin d'en améliorer l'accès. Les coûts relatifs à ces aménagements ne sont pas compris dans l'estimation globale du projet de construction. D'autre part, l'exigence légale de poser des panneaux photovoltaïques sur le toit du collège doit être ajoutée au projet. Il n'est d'ailleurs pas exclu que d'autres exigences non planifiées doivent être prises en compte dans le projet final.

L'estimation actuelle faite par la Municipalité pour la construction d'un nouveau collège primaire, de la préparation des aménagements extérieurs (préau - cour, terrain multisport, piste de saut, mur de soutien pour différentes pentes, etc...), du mobilier nécessaire pour l'utilisation du site est d'un montant compris entre CHF 16 et 17 millions.

La commission des finances regrette que la Municipalité n'ait pas réagi plus rapidement pour ce projet de construction et ceci bien qu'une séance de coordination à fin 2014 entre la commune et l'EPS (Etablissement primaire et secondaire) ait eu lieu et ait fait ressortir rapidement un manque de locaux scolaires dès la rentrée 2017. De même que lors du préavis 04/2013 relatif à la construction de l'étape 3 du Mottier, où il est également fait mention d'un manque de locaux scolaires dans une période proche.

Au vu de ces différents éléments, la commission des finances a la volonté de contenir l'investissement global de ce projet à une enveloppe de CHF 17 millions tout compris. Ce qui signifie que le projet devrait contenir le présent crédit d'étude, la construction, les aménagements extérieurs, le mobilier, etc...) et être ainsi un objet « prêt à l'emploi ».

Conclusion

La Commission des Finances, à l'unanimité des membres présents, propose au Conseil communal du Mont-sur-Lausanne :

- D'autoriser la Municipalité à réaliser les études permettant de passer de l'avant-projet à un projet lié à un crédit de construction détaillé pour une entreprise totale en vue de la réalisation d'un nouvel établissement scolaire, **dans le cadre d'une enveloppe globale de CHF 17'000'000.- au maximum, tout compris (présent crédit d'étude, construction, aménagements extérieurs, mobilier etc.....objet prêt à l'emploi)** et de lui accorder à cet effet un crédit de CHF 515'000.—(TTC), montant à financer par les liquidités courantes ou par voie d'emprunt. L'amortissement interviendra dès la fin des travaux sur une durée de 30 ans par le compte de fonctionnement « Amortissements obligatoires / bâtiments » 230.3312.

Le Mont-sur-Lausanne, le 21 octobre 2016

Le Président Guy Corbaz



Les Membres : Arnaud Brulé



Christophe-Vincent Corbaz



Gérard Mojon



Cédric Mottier



José Perez



Remo Studer



Philippe Vaucher



Rapporteur : Nadège Longchamp-Geiser

